

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 12 NOVEMBRE 2013 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SONT ABSENTS :

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous et il félicite les élus pour leur élection. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2013-11-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 novembre 2013 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 8 octobre 2013
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier – Suivi des mesures d'économie d'énergie
 - 5.2 Budget 2014
 - 5.3 Assurances responsabilités MRC
 - 5.4 Entente MRC et MFE versus CLD

- 5.5 Projet « On bouge ! »
- 5.6 SISCA – Deux projets
- 5.7 Plan de travail 2013 et projets de 2014
- 5.8 Gestion des matières résiduelles
 - 5.8.1 Entente de partenariat ARPE QUÉBEC – Dépôt pour le recyclage des produits électroniques
- 5.9 Comités de la MRC et représentations de la MRC
- 5.10 Préfet et préfet suppléant
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 - 6.2 Conformité
 - 6.2.1 Route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.2.2 Mâts de mesure de vents - Secteur L'Espérance à Cap-Saint-Ignace
 - 6.3 Schéma d'aménagement et CPTAQ
 - 6.4 Étude sur les eaux souterraines PACES
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.5.1 Transport collectif de la MRC de Montmagny
 - 6.5.2 Chemin Saint-Rémi
 - 6.5.3 Plan de mesures d'urgence du réseau de plein air
 - 6.5.4 Parc des Appalaches
 - 6.5.5 Montmagny et les îles
 - 6.5.6 Parc linéaire Monk
 - 6.5.7 Oléoduc
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Cégep en spectacle le 13 février 2014 à Montmagny (finale régionale à Québec et finale nationale à Joliette) – Demande de commandite de 500 \$
 - 7.2 CRÉ à titre informatif
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'octobre 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 novembre 2013
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 8 OCTOBRE 2013**

2013-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 octobre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

**4. RENCONTRE
4.1 RENCONTRE AVEC MME MYRIAM BOSSÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY**

Mme Bossé vient présenter le projet « Carte Atout » (nom temporaire du projet qui vise à fidéliser la clientèle locale pour favoriser l'achat local).

Également, elle rappelle la tenue du Gala Prestige qui aura lieu le vendredi 15 novembre et invite les municipalités à être présentes à cette activité en partenariat avec le CLD.

4.2 RENCONTRE DU 27 NOVEMBRE 2013

Les membres du conseil sont informés des présentations qui sont prévues avoir lieu le mercredi 27 novembre prochain, soit :

- Présentation de l'agent MADA, M. Daniel Samson, et du plan de travail pour les prochains mois (15 minutes)
- Présentation de Communications régionales Montmagny pour les mandats et services (30 minutes)

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER – SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIQUE D'ÉNERGIE

Un tableau à jour démontrant l'économie mensuelle constatée depuis la mise en place du programme d'économie d'énergie est déposé au Conseil de la MRC pour informations et suivi.

5.2 BUDGET 2014

Un projet de budget 2014 a été travaillé avec le Comité du budget le lundi 28 octobre dernier et présenté le mardi 12 novembre 2013 en réunion de travail aux membres du conseil.

Ainsi, le budget de la MRC sera adopté lors d'une session statutaire du budget qui aura lieu le 27 novembre 2013 à 19h30.

5.3 ASSURANCES RESPONSABILITÉS MRC

- Considérant que la MRC de Montmagny, comme plusieurs MRC et municipalités du Québec, est membre de la **Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**;
- Considérant que la MRC a reçu une offre d'augmenter l'assurance responsabilité à 10 M\$ au lieu des 5 M\$ actuels, pour une prime additionnelle de 4 105 \$, soit 821 \$ par tranche de 1 M\$ d'assurance;

2013-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise l'assureur qu'elle demande de hausser sa protection en assurance responsabilité de 2 M\$ additionnels pour une assurance totale de 7 M\$, et ce, pour une contribution de 1 642 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

5.4 ENTENTE MRC ET MFE VERSUS CLD

- CONSIDÉRANT le protocole signé entre la MRC et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour les attentes signifiées en matière de développement économique et également le financement des CLD;
- CONSIDÉRANT l'obligation d'atteindre des cibles prescrites afin de s'assurer de recevoir du financement additionnel et conditionnel conformément au protocole signé;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu la confirmation que le CLD est admissible à du financement additionnel considérant l'évaluation favorable des résultats obtenus;

2013-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUK

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte de l'évaluation favorable des résultats obtenus par le CLD de la MRC de Montmagny pour les cibles à atteindre en vue d'une contribution additionnelle du MFEQ de 20 633 \$ et de 13 432 \$ de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.5 PROJET « ON BOUGE! »

- CONSIDÉRANT le dépôt du bilan du projet de « Biblio mobile » pour l'année 2012-2013;
- CONSIDÉRANT que la Biblio mobile visitera les quinze villages du Sud des MRC de Montmagny et de L'Islet et qu'ils vont donc rencontrer les enfants du territoire et leur famille ainsi que les éducateurs en service de garde;
- CONSIDÉRANT les bienfaits de ce service pour l'initiation des jeunes et des parents à l'importance de la lecture;
- CONSIDÉRANT le prix « Coup de cœur », accompagné d'une subvention de 24 800 \$, reçu de la Banque Nationale;

2013-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny transmette une lettre de félicitations aux responsables du projet de « Biblio Mobile » afin de souligner la belle initiative de ce projet et des impacts dans le milieu pour la sensibilisation à la lecture et à la culture.

ADOPTÉ

5.6 SISCA – DEUX PROJETS

Un compte-rendu de la réunion du 4 octobre dernier de la Table SISCA est fait aux membres de la MRC de Montmagny.

La MRC ayant déjà donné son accord par résolution aux trois projets régionaux suivants:

- Lutte aux préjugés (Chaudière-Appalaches);
- Sécurité alimentaire (Chaudière-Appalaches);
- Entreprise d'insertion (Montmagny-L'Islet).

5.7 PLAN DE TRAVAIL 2013 ET PROJETS DE 2014

Le plan de travail 2013 et l'état d'avancement est déposé par la direction générale.

Pour 2014, on demande aux élus qui souhaitent voir certains sujets/projets travaillés de ne pas hésiter à le faire savoir rapidement à la direction afin que ceux-ci soient intégrés au plan de travail à être déposé comme projet en janvier prochain.

5.8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.8.1 PROJETS

- CONSIDÉRANT qu'ARPE QUÉBEC a fait parvenir un nouveau protocole d'entente pour le remboursement des frais pour la récupération et le recyclage du matériel électronique;
- CONSIDÉRANT également qu'ARPE QUEBEC va prendre à sa charge le transport et les frais pour la récupération du matériel électronique et qu'il versera à la MRC une compensation pour la gestion des conteneurs et du service selon un taux au kilogramme de matières récupérées;

2013-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la signature du protocole avec ARPE QUÉBEC par la directrice générale pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.9 COMITÉS DE LA MRC ET REPRÉSENTATIONS DE LA MRC

La liste des comités de la MRC et des représentations de la MRC est déposée aux membres du conseil afin de pouvoir vérifier leur intérêt à siéger sur un ou plusieurs de ces comités.

Les nominations sont prévues se faire lors de la session du 27 novembre prochain.

5.10 PRÉFET ET PRÉFET SUPPLÉANT

Le 27 novembre prochain, il y aura élection pour les postes de préfet et de préfet suppléant.

La procédure est déposée à tous pour information ainsi que les formulaires de mise en candidature.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Rappel :

Les MRC ont été constituées en vertu d'une loi du gouvernement du Québec.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donnait comme premier mandat aux MRC d'adopter un schéma d'aménagement du territoire et de le mettre à jour afin d'introduire les projets de développement et les nouvelles normes gouvernementales qui s'ajoutent au fur et à mesure des orientations gouvernementales.

Le schéma d'aménagement doit comprendre les périmètres d'urbanisation, la localisation des infrastructures existantes et mettre en place les zones de contraintes, les zones d'intérêt, les milieux sensibles, les projets de développement régionaux et des normes à être adoptées par les municipalités en matière d'urbanisme.

En dernier lieu, c'est le gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui approuve les schémas d'aménagement. La MRC en est à la dernière étape de révision du schéma d'aménagement. La MRC doit introduire les négociations avec la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) dans son projet de schéma d'aménagement qui sera envoyé par la suite au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Malgré que les MRC soient responsables de l'aménagement du territoire, on constate avec le temps, que le gouvernement du Québec limite cette responsabilité par le biais de ses ministères et organismes comme la CPTAQ.

Une fois le schéma d'aménagement en vigueur, les municipalités auront deux ans pour modifier leur règlement d'urbanisme afin d'être conformes au schéma.

Un schéma d'aménagement est adopté selon un processus réglementaire et peut être modifié en suivant un processus de consultation. Une MRC peut adopter également un règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur des éléments normatifs de sa juridiction pendant la révision d'un schéma d'aménagement.

La MRC de Montmagny a adopté des RCI qui s'appliquent à l'ensemble du territoire afin de respecter des normes gouvernementales en matière de zones inondables, de protection des berges, de coupes forestières, d'implantation de bâtiments d'élevage et d'implantation de parcs éoliens.

Lors des réunions de la MRC, le conseil est informé de divers sujets portant sur l'aménagement et la mise en valeur du territoire :

- Conformité des modifications de règlements municipaux au schéma d'aménagement;
- Conformité des projets de développement d'infrastructures au schéma d'aménagement;
- Négociations avec la Commission de protection de la zone agricole;
- Implication de la MRC dans les organisations mandatées pour le développement de la région et la gestion des ressources;
- Projets de développement ayant une incidence régionale;
- Etc.

6.2 CONFORMITÉ

6.2.1 Route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard

2013-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny déclare la conformité du projet d'amélioration de la Route des Chutes proposé par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard au schéma d'aménagement et de développement et aux divers règlements en vigueur;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour le projet d'amélioration de la Route des Chutes reliant Sainte-Lucie-de-Beauregard et Sainte-Apolline-de-Patton sur le territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

ADOPTÉ

6.2.2 MÂTS DE MESURE DE VENTS – SECTEUR L'ESPÉRANCE À CAP-SAINT-IGNACE

2013-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny déclare la conformité du projet d'implantation de mâts de mesure de vents dans le secteur de la Route de L'Espérance (localisation : 5201183 Nord/399105 Est; 5198279 Nord/398604 Est; 5195846 Nord/399996 Est) au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux divers règlements en vigueur et autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour l'implantation de ces mâts de mesure de vent.

ADOPTÉ

6.3 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET CPTAQ

La MRC a reçu l'analyse des demandes produites pour des fins d'agrandissement des périmètres d'urbanisation de Montmagny, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton.

La MRC avait déposé sa demande en octobre 2012 et l'analyse préliminaire de la CPTAQ a été transmise en octobre 2013, soit un an plus tard.

La version déposée en octobre 2012 avait fait l'objet de négociations intenses entre la MRC et l'UPA, accompagné d'un analyste de la CPTAQ.

Malgré ce travail, l'orientation préliminaire de la CPTAQ est peu favorable aux demandes déposées.

Montmagny : Cinq secteurs demandés :

- Petites pointes acceptées et;
- Trois agrandissements (résidentiel, commercial et industriel) : orientation vers un refus.

Cap-Saint-Ignace : Quatre secteurs demandés :

- Trois parties déjà occupées par des usages autres qu'agricoles acceptés;
- Agrandissement pour fins municipales, pour fins industrielles et commerciales et pour fins résidentielles : orientation de refus.

Berthier-sur-Mer : Trois petits secteurs demandés :

- Deux petites zones acceptées;
- Un petit terrain pour fins de stationnement : orientation de refus.

Notre-Dame-du-Rosaire : Cinq petits secteurs demandés :

- Deux terrains acceptés;
- Trois terrains pour des fins résidentielles et institutionnelles : orientation de refus.

Saint-François : Trois secteurs demandés :

- Trois secteurs : orientation de refus.

Saint-Pierre : Deux secteurs demandés :

- Entrepôt : accepté;
- Terrain pour fins résidentielles : orientation de refus.

Saint-Paul : Deux secteurs demandés :

- Deux refus selon orientation.

Sainte –Apolline : Un secteur demandé :

- Un refus selon orientation.

2013-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny sollicite auprès de la CPTAQ, une audience afin de compléter la démonstration du bien-fondé des demandes d'agrandissement de périmètres d'urbanisation

déposées et ayant fait l'objet d'une analyse préliminaire de la part de la commission.

QUE cette demande d'audience porte sur toutes les demandes formulées par la MRC pour les municipalités de Montmagny (dossier 402761), Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (dossier 402759), Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (dossier 402757), Cap-Saint-Ignace (dossier 402755), Berthier-sur-Mer (dossier 402754), Notre-Dame-du-Rosaire (dossier 402756), Saint-Paul-de-Montminy (dossier 402758) et Sainte-Apolline-de-Patton (dossier 402760).

ADOPTÉ

6.4 ÉTUDE SUR LES EAUX SOUTERRAINES PACES

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle l'importance pour les municipalités du territoire de participer à l'étude sur les eaux souterraines en Chaudière-Appalaches.

L'occasion ne passera pas deux fois. Subventionné en totalité par la CRÉ et les ministères. Participation municipale demandée : fournir l'information connue.

Le rappel se fera également auprès des directeurs généraux lors de la prochaine rencontre.

6.5 PROJETS RÉGIONAUX

La MRC de Montmagny délègue des mandats à des organismes du territoire afin de développer des emplois, des attraits ou offrir des services. Une dizaine de projets ont été identifiés comme projets régionaux. Pour être identifié projet régional, celui-ci doit répondre à divers critères dont le rayonnement, la promotion du territoire à l'extérieur, le besoin de coordination intermunicipale, la notoriété, le caractère distinctif, etc.

6.5.1 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le ministère des Transports mandate la MRC pour offrir des services de transport collectif et adapté sur le territoire. Un programme de soutien financier d'environ 180 000 \$ est versé à la MRC pour ce service. Les conditions du programme pour 2014 ne sont pas encore connues.

En 2013, les conditions du programme ont été reconduites officiellement le 31 décembre. Une demande sera produite dès que le programme sera connu.

Le CSSS étudie également une proposition du Transport collectif de la MRC de Montmagny pour développer un service commun sur le territoire.

6.5.2 CHEMIN SAINT-RÉMI

Un organisme promoteur de l'Estrie propose de réaliser un « Chemin de Compostelle » version québécoise de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à Gaspé.

Le chemin suivrait la Route 216 et ses routes parallèles à partir de l'Estrie jusqu'aux limites de Chaudière-Appalaches pour ensuite prendre les routes de campagne vers la péninsule gaspésienne.

Le coordonnateur à l'aménagement a participé à une rencontre sur le sujet le vendredi 8 novembre dernier et a pu constater le sérieux des promoteurs. Lors de cette rencontre, les différents parcours traversant le centre de la MRC ont été visités (Route 216, 5^e Rang, Route du Lac-Carré, villages). Le balisage du tracé le long du parcours proposé et la communication avec des lieux d'hébergement seraient les principaux mandats demandés aux communautés traversées.

Pour le territoire de la MRC de Montmagny, le Parc des Appalaches pourrait être un partenaire du projet.

6.5.3 PLAN DE MESURES D'URGENCE DU RÉSEAU DE PLEIN AIR

La MRC collabore à cartographier des plans de mesures d'urgence pour les activités de plein air (motoneige, quad, randonnée pédestre, etc.). Certains organismes du territoire doivent, à la demande de la CSST, fournir une cartographie des accès aux sites de randonnée par véhicules d'urgence.

6.5.4 PARC DES APPALACHES

Le coordonnateur à l'aménagement travaillera avec le Parc des Appalaches à l'étude de scénarios de réserves de biodiversité visant à limiter l'exploitation industrielle et commerciale de secteurs de forêts publiques (ex. : Lac du Merisier à Notre-Dame-du-Rosaire, Mont Sugar Loaf et Lac Talon, Rivière Daaquam à Saint-Just-de-Bretonnières, etc.).

6.5.5 MONTMAGNY ET LES ÎLES

La rencontre annuelle faisant le bilan de l'année aura lieu à l'Hôtel L'Oiselière le 28 novembre prochain. Tous les acteurs du domaine touristique sont invités à participer à la rencontre. Les bilans du CLD et du Parc des Appalaches seront présentés et trois conférenciers témoigneront de leur vision et expérience (croisières, hébergement dans le Parc des Appalaches et regroupement des pomiculteurs de Cap-Saint-Ignace).

6.5.6 PARC LINÉAIRE MONK

Les clubs quads et motoneiges, par l'entremise de leurs représentants des fédérations respectives,

préparent avec les représentants du monde municipal, un protocole d'entente pour l'entretien du tronçon, tel que prévu à l'origine.

Les clubs peuvent bénéficier de subventions à l'entretien de leur fédération et se partageront la facture 1/3 - 2/3 motoneiges quads pour la surface de roulement et les bris dus aux passages de la machinerie.

Une facture a été acheminée à la MRC pour la réalisation des barrières. Certains éléments demeurent à préciser pour finaliser le projet.

- CONSIDÉRANT que le projet n° REG-2009-06-5 « Parc linéaire Monk », tel que déposé et accepté en 2009, prévoyait une contribution financière de la MRC de Montmagny au montant de 200 000 \$ provenant du volet régional du Pacte rural 2007-2014 pour des travaux importants à être réalisés par la Société du Parc linéaire Monk;
- CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'un premier rapport d'activités « final » par la Société du Parc linéaire Monk, la MRC de Montmagny a accepté de verser la somme de 181 041,38 \$ en date du 30 juin 2009;
- CONSIDÉRANT que depuis 2009, la MRC a analysé et accepté de nouveaux projets et qu'elle a engagé des montants comme contribution dans ces projets, dans le cadre des objectifs d'affectation du volet régional du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT que la Société du Parc linéaire Monk dépose une nouvelle demande de remboursement pour l'installation de barrières sur le tronçon prévue dans le projet initial, mais non inclus dans le premier rapport final;
- CONSIDÉRANT qu'après validation de la conciliation du budget disponible du Pacte rural volet régional et du montant de 10 399,39 \$ qui est toujours réservé et disponible pour le projet du Parc linéaire Monk;

2013-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE modifier l'engagement de contribution financière de la MRC de Montmagny au montant de 191 441,31 \$ pour le projet n° REG-2009-06-5 « Parc linéaire Monk ».

DE verser le montant toujours disponible de 10 399,93 \$, dans le cadre des objectifs d'affectation du volet régional Pacte rural 2007-2014, pour la réalisation de ce projet sur production de documents et pièces justificatives satisfaisantes pour la MRC.

ADOPTÉ

6.5.7 OLÉODUC

Divers organismes présents sur le territoire prennent position sur le passage d'un oléoduc dans la région.

Outre le tracé qui est peu problématique sur le territoire de la MRC, quatre questions demeurent sans réponse pour tous les partenaires :

2013-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny achemine les questions suivantes au promoteur du projet d'oléoduc traversant le territoire afin de lui transmettre les appréhensions de la population et du côté de la MRC, de véhiculer la bonne information auprès des citoyens.

- Le promoteur mentionne qu'il y aura des valves de sécurité à la traversée des cours d'eau importants. Qu'est-ce qu'un cours d'eau important pour le promoteur?
- Combien y aura-t-il de valves de sécurité sur le territoire de la MRC. Aux 30 kilomètres, n'est-ce pas trop distancé lors d'un déversement?
- Le promoteur ou tout autre organisme peut-il nous assurer que la réalisation d'un oléoduc diminuera significativement le passage de wagons contenant du pétrole sur la voie du CN traversant le nord de la MRC de Montmagny et plus particulièrement les milieux urbanisés?
- Quelle est la durée de vie prévue d'un oléoduc et qu'advient-il des infrastructures d'oléoduc à la fin de leur durée de vie?

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 CÉGEP EN SPECTACLE LE 13 FÉVRIER 2014 À MONTMAGNY (FINALE RÉGIONALE À QUÉBEC ET FINALE NATIONALE À JOLIETTE) – DEMANDE DE COMMANDITE DE 500 \$

La MRC de Montmagny participera à ce projet pour une somme de 500 \$.

7.2 CRÉ À TITRE INFORMATIF

Lettre de la CRÉ afin d'informer la MRC de Montmagny des modalités pour déléguer un représentant de la MRC de Montmagny sur le conseil d'administration de l'organisation.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2013

2013-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'octobre 2013 soit acceptée.

	Montant	Fournisseur
C1300684	1 973.19	Hydro Québec
C1300685	5 241.00	Hydro Québec
C1300686	6 741.99	Revenu Canada
C1300687	17 142.68	Ministre du Revenu du Québec
C1300688	1 113.08	Desjardins Sécurité financière
C1300689	2 564.46	SSQ – Investissement et retraite
C1300690	1 026.69	Comm. adm. de régime de retraite
C1300691	542.48	Revenu Canada
C1300692	147.76	Desrosiers, Jean-Guy
C1300693	169.72	Giroux, Gilles
C1300694	324.15	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300695	93.10	Canadian Tire/Gestions Marc-André Lord
C1300696	1 057.77	Corporation informatique Bellechasse
C1300697	164.50	Montmagny Air Service inc.
C1300698	90.00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Mty
C1300699	1 250.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1300700	2 500.00	Les Arts de la scène de Montmagny
C1300701	1 915.47	IDC Informatique
C1300702	1 325.68	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1300703	3 170.99	SSQ – Groupe financier/Ass.coll.
C1300704	185.24	Québec linge, service d'uniformes
C1300705	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1300706	12 034.21	Les Concassés du Cap inc.
C1300707	1 031.28	Laurentide Re/Sources inc.
C1300708	786.74	Koné inc.
C1300709	160.97	Multiprojets RS
C1300710	49.99	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300711	38.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300712	603.62	Lemieux Nolet
C1300713	1 041.48	Sara-Tech – 9127-8697 Qc inc.
C1300714	7 473.38	L'Immobilière, société évaluation conseil inc.
C1300715	247.50	Ouellet, Lise
C1300716	323.08	Le Placoteux
C1300717	132.48	Doyon, Claude
C1300718	1 898.00	Programme RénoVillage
C1300719	9 411.00	Programme RénoVillage
C1300720	2 603.05	Financière Banque Nationale
C1300721	514.60	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300722	9 036.79	Delta Québec
C1300723	197.76	René Samson inc. ent. électricien
C1300724	3 820.92	Cytech Corbin
C1300725	2 400.11	Éclairage Raymond inc.
C1300726	5 340.59	Atelier Décor Mercier inc.
C1300727	3 449.25	Le Groupe Médias inc.
C1300728	432.00	Fonds de l'information foncière
C1300729	1 125.97	Ville de Montmagny
C1300730	921.72	Visa
C1300731	103.64	Télus Québec
C1300732	589.50	Télus Mobilité
C1300733	1 270.99	Visa
C1300734	97.72	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300735	1 229.08	IDC Informatique
C1300736	245.70	Pétrole Montmagny inc.
C1300737	75.00	Filiale 150 Bernatchez Montmagny
C1300738	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1300739	13 800.00	Programme PAD
C1300740	20 760.00	Programme PAD
C1300741	655.07	Bossé, Rosario
C1300742	64.32	Giroux, Gilles
C1300743	936.52	Bureautique Côte-Sud enr.

C1300744	587.20	Fédération québécoise des municipalités
C1300745	68.96	Canadian Tire/Gestions Marc-André Lord
C1300746	143.72	Médias Transcontinental
C1300747	1 300.00	Ville de Montmagny
C1300748	638.1	Inspec-sol inc.
C1300749	861.16	IDC Informatique
C1300750	194.59	Michel Proulx, la Clef de sol
C1300751	327.68	GCI inc.
C1300752	16 356.33	Campor Environnement
C1300753	28.74	Maisons du grand héron
C1300754	276.84	Hallé, Laurence
C1300755	2 634.46	Kamco construction inc.
C1300756	442.65	Ultramar
C1300757	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300758	32.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300759	70.35	Dionne, Jean
C1300760	34.49	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1300761	13.80	Landry, Jocelyn
C1300762	358.69	MRC de Drummond
C1300763	7 473.38	L'Immobilière, soc. d'éval. conseil inc.
C1300764	203.52	Télus Québec
C1300765	1 056.23	Télus Québec
C1300766	2 278.27	Hydro Québec
C1300767	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
TOTAL	194 667.63 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 194 667.63 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 NOVEMBRE 2013

Un état sommaire de revenus et dépenses au 7 novembre 2013 est déposé au conseil, incluant une projection des dépenses jusqu'au 31 décembre 2013. Un léger surplus est attendu.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h52.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.